



# PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS

## PISCINE INTERCOMMUNALE TERRE DE CAMARGUE

- **Nom de l'établissement** : Piscine Intercommunale Terre de Camargue
- **Adresse** : Avenue de Dossenheim 30240 Le Grau du Roi
- **Numéro de téléphone de l'établissement** : 04 66 35 74 89
- **Propriétaire** : Communauté de Communes Terre de Camargue

# SOMMAIRE

- 1. Identification de l'établissement.**
- 2. Plans de l'ensemble des installations.**
- 3. Identification du matériel de secours et de sauvetage.**
- 4. Identification du matériel de communication.**
- 5. Contrôles.**
- 6. Fonctionnement général de l'établissement.**
- 7. Organisation de la surveillance et de la sécurité.**
- 8. Organisation interne en cas d'accident.**
- 9. Alarme incendie et alarme Ozone.**
- 10. Exercices d'alarmes, périodicité et numéros utiles.**

# 1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

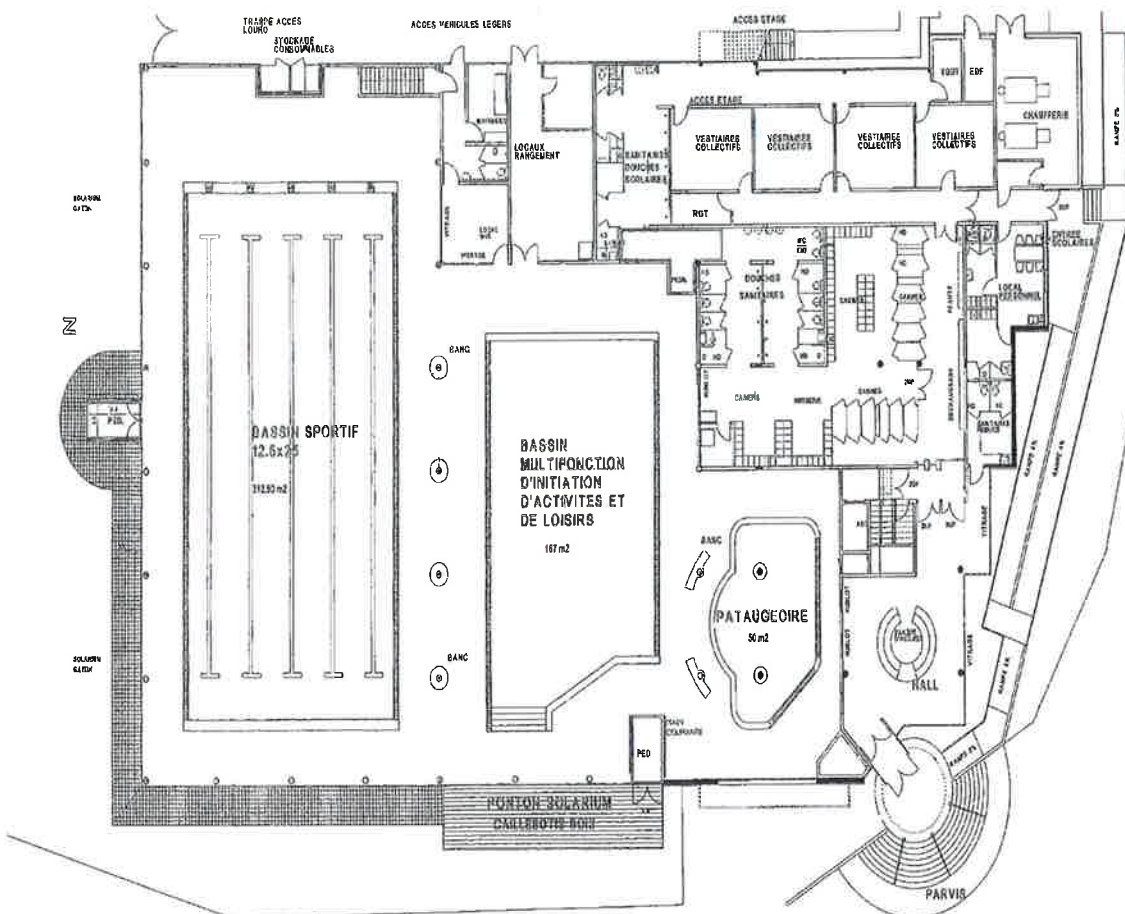
Le centre Aqua-Camargue est un Equipement Recevant du Public de type X, de 3<sup>e</sup> catégorie. Sa Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est de :

- Bassins : 529
- Espace Détente : 20

Il se compose :

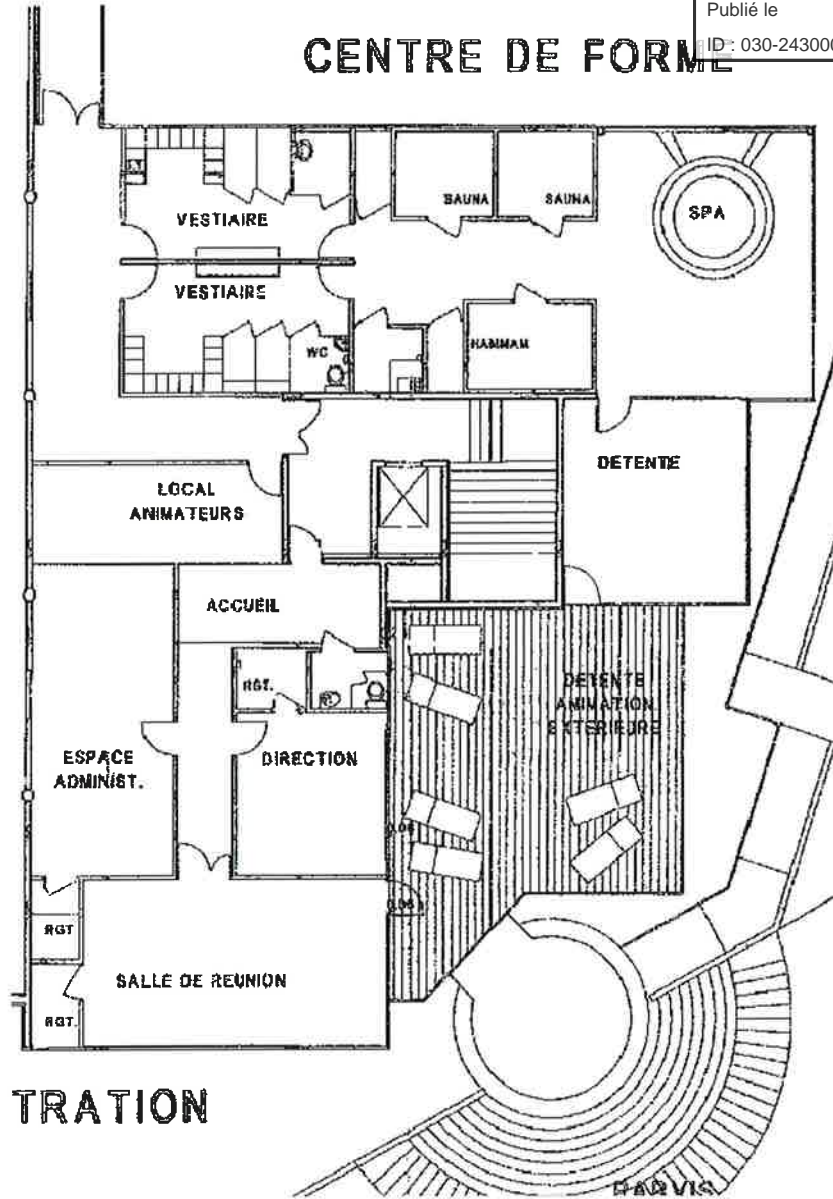
- D'un bassin sportif de 25 x 12,50 mètres (312,50 m<sup>2</sup>) et d'une profondeur de 1,20 à 2,00 mètres.
- D'un bassin ludique de 16 x 10 mètres et d'une profondeur de 1,40 mètre (167 m<sup>2</sup>).
- D'une pataugeoire de 50 m<sup>2</sup> et d'une profondeur de 0,20 mètres.
- D'un Espace Détente situé à l'étage composé de 2 saunas, 1 hammam et 1 jacuzzi.
- Une terrasse extérieure de 200m<sup>2</sup>.

# 2. PLANS DE L'ENSEMBLE DE L'ETABLISSEMENT



Plan général du rez-de-chaussée.

# CENTRE DE FORME



Plan général de l'étage.

### 3. IDENTIFICATION DU MATERIEL DE SECOURS ET DE SAUVETAGE

#### 3.1. Identification du matériel de secourisme et emplacement.

Le matériel de secourisme est situé dans le local MNS et dans l'infirmierie. Il comprend les éléments suivants, de manière non exhaustive, suivant la réglementation :

- 2 bouteilles d'oxygène d'une contenance de 1000 litres avec BAVU et masques HC de différentes tailles
- 1 défibrillateur semi-automatique
- 1 aspirateur de mucosités et ses sondes
- Matériel d'aide aux bilans
- Nécessaire de premiers secours et de pharmacie

#### 3.2. Identification du matériel de sauvetage et emplacement.

- Plusieurs perches de 3 mètres sont disposées autour des bassins.
- Un bouton arrêt des pompes se situant dans le local MNS.

### 4. IDENTIFICATION DU MATERIEL DE COMMUNICATION

#### 4.1. Dans le local MNS et dans l'infirmierie.

- 1 moyen de communication permettant l'appel des secours
- Des émetteurs-récepteurs permettent la communication en interne entre l'accueil et les MNS
- 1 bouton poussoir alarme sonore qui se déclenche à l'accueil.

#### 4.2. Dans l'Espace Détente.

- 1 bouton poussoir alarme sonore qui se déclenche à l'accueil.

#### 4.3. Dans l'ascenseur.

- 1 liaison téléphonique avec service d'urgence 24/24.

## 5. CONTROLES

- La liaison téléphonique avec les secours, les moyens de communication interne et d'alertes, le matériel de premiers secours, l'autonomie du matériel d'oxygénothérapie, le défibrillateur semi-automatique et l'aspirateur de mucosités sont contrôlés tous les matins.
- L'état de fonctionnement de ces matériels sera contrôlé tous les jours avant l'ouverture par un MNS et retranscrit sur une main courante.
- Chaque matin, le technicien en charge des analyses rendra compte au MNS, et au responsable de l'établissement de la conformité des résultats vis-à-vis de la réglementation en vigueur.
- Idem lors de la deuxième analyse en fin de matinée.
- Les analyses du week-end sont à réaliser par le MNS de service.
- Tout dépassement des normes engendrera une correction de la part du technicien, et une réaction adaptée de la part des MNS, suivant les recommandations de l'Agence Régionale de Santé. Si le technicien Dalkia n'est pas dans l'établissement, le personnel présent doit composer le numéro d'astreinte Dalkia n° 08 10 80 48 05 pour déclencher la procédure d'intervention.

## 6. FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

### 6.1. Horaires d'ouverture au public.

- Selon les horaires affichés à l'entrée

### 6.2. Horaires d'ouverture aux scolaires.

	HORAIRES	CATEGORIE
LUNDI	13h45/16H	Primaires
MARDI	9H/10H	Collège
	13H45/16H15	Primaires
JEUDI	9H/10H	Collège
	13H45/16H15	Primaires
VENDREDI	9H/10H	Collège
	13H45/16H15	Primaires

### 6.3. Fréquentation.

- La Fréquentation Maximale Instantanée (FMI) est choisie par le Maître d'Ouvrage en référence au Décret n° 81-324 du 7 avril 1981, article 8 (personnels inclus), pour le Centre Aqua-Camargue elle est la suivante :
  - **Bassins : 529**
  - **Espace Détente : 20**

## 7. ORGANISATION GENERALE DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

### 7.1. Généralités

- Les zones de surveillance sont laissées à la discrétion de chaque Maîtres-Nageurs, poste fixe ou mobile, ils se placeront de manière à assurer au mieux la sécurité en fonction : de l'affluence, de la réverbération et du contexte
- Durant les périodes de surveillance les Maîtres-nageurs porteront un tee-shirt afin de les différencier des usagers.

### 7.2. Organigramme

- 1 directeur
- 1 chef de bassin
- 5 maitres-nageurs
- 6 agents polyvalents accueil-entretien



### 7.3. Qualifications

Le personnel en charge de la surveillance de l'équipement possède le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif des Activités de la Natation (BEESAN), ou la Licence Animation Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives (AGOAPS) « Activités Aquatiques », ou le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport des Activités Aquatiques et de la Natation (BPJEPSAAN).

Le décret n°2023-437 relatif à la surveillance des baignades d'accès payant vient assouplir les règles de surveillance pour palier à la pénurie d'agents titulaires du titre de Maitre-Nageur Sauveteur. Ainsi, les titulaires du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA) pourront être responsables d'une baignade d'accès payant en autonomie sans être sous la responsabilité d'un MNS.

#### 7.4. Configurations d'accueil des usagers :

##### ➤ **Associations et organisme utilisant l'équipement :**

L'équipement peut être utilisé par une association ou un organisme sous couvert d'une convention validée par la Communauté de Commune Terre de Camargue. L'entité se doit d'organiser sa pratique dans le respect de la réglementation en vigueur et en tenant compte du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours et du règlement intérieur qui lui seront joint en annexe de la convention.

##### ➤ **Accueil de collègues, ou lorsqu'il y a uniquement l'espace détente ouvert :**

1 MNS surveillera l'activité, ou sera présent dans l'établissement si seulement l'espace détente est ouvert.

Au minimum 1 agent accueil/entretien est présent dans l'établissement également.

##### ➤ **Ouverture au public + espace détente ouvert**

2 MNS sont présents et assurent la surveillance générale des bassins.

Lorsqu'un organisme réserve une ligne d'eau ou une partie d'un bassin, le responsable du groupe doit respecter le règlement intérieur et le POSS de l'établissement. Il est tenu d'assurer la surveillance des participants conjointement avec le MNS de service.

Possibilité que le 1er MNS surveille le bassin sportif pendant que le second MNS utilise le bassin ludique, qui est fermé au public, pour un cours.

Au minimum 1 agent accueil/entretien est présent dans l'établissement également.

##### ➤ **Accueil scolaire + espace détente ouvert**

L'organisation du service prévoit 2 MNS surveillants, ainsi que 2 MNS prenant part à l'accueil pédagogique des élèves. En cas d'absence, l'équipe saura s'adapter pour répondre à la continuité de service, dans le respect de la réglementation en vigueur précisé dans la circulaire n° 2017-127 du 22/08/2017.

Au minimum 1 agent accueil/entretien est présent dans l'établissement également.

##### ➤ **Uniquement activités communautaires (activités aqua, cours de natation) + espace détente ouvert**

2 MNS sont présents, il n'y a plus d'usagers « tous publics » sur les bassins, qui sont réservés aux activités communautaires : cours d'aqua et cours de perfectionnement natation. La fréquentation est faible. Le 1<sup>er</sup> MNS dispense son activité dans le 25m tandis que le second dispense son activité dans le bassin ludique.

Au minimum 1 agent accueil/entretien est présent dans l'établissement également.

## 8. ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

	Localité de l'incident	Conduite à tenir MNS	Conduite à tenir agent accueil et entretien
<b>Organismes utilisant l'équipement</b>	Intervenir en utilisant le matériel de secours de la communauté de commune, évacuer les bassins, alerter les secours. L'agent d'entretien se tient à disposition pour aider et achemine les secours.		
<b>Créneaux collègues, ou lorsqu'il y a uniquement l'espace détente ouvert</b>	Bassins	<u>MNS 1</u> : intervient, se fait aider du professeur pour l'évacuation des bassins, alerte les secours, communique avec l'agent d'accueil	Se tient à disposition du MNS pour aide ou pour acheminement des secours
	Vestiaires-accueil-espace détente	<u>MNS 1</u> : Demande au professeur et à l'agent d'accueil d'évacuer les bassins, se rend à l'espace détente avec matériel de communication interne et externe, intervient, alerte les secours, communique avec l'agent d'accueil	Prévient le MNS du problème, ferme l'accueil et la caisse le temps de l'intervention, se tient à disposition du MNS pour aide ou pour acheminement des secours
<b>Ouverture au public + espace détente ouvert</b>	Bassins	<u>MNS 1</u> : alerte mns2 et intervient. <u>MNS 2</u> : prévient l'accueil, fais évacuer les bassins, amène le matériel pour traiter la victime, aide MNS 1, alerte les secours	Ferme l'accueil et la caisse, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer les bassins, gestion des usagers et acheminement des secours. Peut être amené à évacuer l'espace détente suivant la situation.
	Vestiaires-accueil-espace détente	<u>MNS 1</u> : se rend sur le lieu de l'incident avec matériel de communication interne et externe, matériel de secours, intervient, alerte les secours, communique avec l'agent d'accueil et MNS 2. <u>MNS 2</u> : évacuation d'un bassin et surveille le bassin resté ouvert, reste à l'écoute du talkie, si nécessaire, évacue son bassin pour aider MNS 1.	Prévient les MNS du problème, ferme l'accueil et la caisse le temps de l'intervention, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer ou pour acheminement des secours



<p><b>Accueil scolaire + espace détente ouvert</b></p>	<p>Bassins</p>	<p><u>MNS 1</u>: prévient ses collègues intervient, alerte les secours et communique avec ses collègues. <u>MNS 2</u>: continue sa surveillance. <u>MNS 3</u> (péda): évacue une classe à l'aide de l'enseignant pour respecter la réglementation. <u>MNS 4</u> (péda): continue sur son cours, si besoin de renfort, sort la 2<sup>e</sup> classe de l'eau. (si une seule classe présente et 2 mns, MNS 1 intervient et MNS 2 sort les enfants de l'eau avant d'aller aider MNS 1)</p>	<p>Ferme l'accueil et la caisse, empêche les classes suivantes d'accéder aux bassins, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer les bassins, gestion des usagers et acheminement des secours</p>
	<p>Vestiaires-accueil-espace détente</p>	<p><u>MNS 1</u>: prévient ses collègues, intervient, alerte les secours et communique avec ses collègues. <u>MNS 2</u>: continue sa surveillance. <u>MNS 3</u> (péda): évacue une classe à l'aide de l'enseignant pour respecter la réglementation et va aider MNS 1. <u>MNS 4</u> (péda): continue sur son cours, si besoin de renfort, sort la 2<sup>e</sup> classe de l'eau. (si une seule classe présente et 2 mns, MNS 1 intervient et MNS 2 sort les enfants de l'eau avant d'aller aider MNS 1)</p>	<p>Prévient les MNS du problème, ferme l'accueil et la caisse le temps de l'intervention, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer ou pour acheminement des secours</p>
<p><b>Uniquement activités communautaires (activités aqua, cours de natation) + espace détente ouvert</b></p>	<p>Bassins</p>	<p><u>MNS 1</u>: intervient. <u>MNS 2</u>: sort les participants de l'eau, amène le matériel, alerte les secours, communique avec l'accueil, aide MNS 1.</p>	<p>Ferme l'accueil et la caisse, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer les bassins, l'espace détente si besoin, et acheminer des secours</p>

Vestiaires-  
accueil-espace  
détente

**MNS 1:** se rend sur les lieux de l'incident avec matériel de communication interne et externe et de secours intervient, alerte les secours, communique avec l'agent d'accueil et MNS 2. **MNS 2:** sort les participants de l'eau, écoute son talkie, si besoin raccompagne les pratiquants au vestiaire et ferme l'accès bassin pour aller aider MNS 1.

Prévient les MNS du problème, ferme l'accueil et la caisse le temps de l'intervention, se tient à disposition des MNS pour aider à évacuer bassins et espace détente ou pour acheminement des secours

## 9. Organisation interne en cas d'alarme incendie ou d'alarme Ozone

Dès le déclenchement de l'alarme, l'un des Maîtres-Nageurs de surveillance effectue une ronde dans l'établissement pour vérifier l'origine du déclenchement de l'alarme. Dès que le sinistre a été repéré il déclenche la procédure d'évacuation.

- **A partir des bassins** : les Maîtres-nageurs font évacuer le public des bassins vers les sorties de secours les plus proches (en fonction du lieu de l'incendie).
- **A partir des vestiaires collectifs, scolaires et de l'accueil et de l'Espace Détente** : le ou les agents polyvalents d'accueil et d'entretien font évacuer le public vers les sorties les plus proches, en vérifiant chaque WC, douches et cabines d'habillage.
- **A partir des bureaux administratifs** : les agents présents évacueront les locaux et participeront à l'évacuation des usagers de l'Espace Détente.

**L'agent en place à l'accueil doit relever la FMI, la noter, afin d'effectuer un comptage des usagers rassemblés à l'extérieur, une fois l'évacuation terminée.**

En aucun cas les usagers ne doivent rejoindre les vestiaires pour prendre leurs effets personnels.

L'ensemble du personnel est chargé d'orienter les usagers vers les issues de secours et de regrouper les usagers après l'évacuation pour comptage au point de rassemblement prévu.

Les éducateurs auront la charge des soins éventuels une fois les usagers hors de portée du sinistre en attendant l'arrivée des secours.

En cas de fausse alerte, absence de sinistre, l'établissement reprendra une activité normale.

## 10. EXERCICES D'ALARME, PERIODICITE, NUMEROS UTILES

- Exercices d'alarmes et périodicité : au minimum une fois par an, déclenchement des alarmes coup de poing, des alarmes incendie, ....
- Numéros utiles :
  - Sapeurs-pompiers : 18
  - SAMU : 15
  - Police ou gendarmerie : 17

Fait à Aigues-Mortes, le **25 JUIL. 2023**

Le Président de la Communauté de Communes

Terre de Camargue

Robert Crauste

